

Mairie de SERVES sur Rhône
93 rue Impériale
26600 SERVES sur Rhône
Tél. : 07.75.03.30.59
Fax : 04.75.03.38.19

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2014**

Le 04 juillet 2014 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, BOUTRY, FLORES, LAFUMA, VERGET, Mmes ASCONE, BORLET, DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU, REICHART.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : M. DOMANGE Christophe, DURUISSEAU Pascal et JOBLIN Joël

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2014, le Maire ouvre la séance :

Il demande à ce que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour :

Accord du Conseil Municipal :

- Tarif cantine
- Tarifs garderie
- Attribution de subvention pour l'association intercommunale d'aide aux familles

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

Dématérialisation des documents

Décision reportée au prochain

Paiement d'heures complémentaires à Mme ROCHER : 16h00

Paiement de 16h complémentaires à Mme ROCHER, ATSEM 1^{ère} classe pour travaux supplémentaires.

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

Tarif cantine

Suite à l'ouverture d'une cantine à l'école maternelle de SERVES SUR RHONE à la prochaine rentrée scolaire, il convient de mettre en place un tarif pour le repas : 3.50€

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Tarifs garderie

Suite à l'ouverture de la garderie à l'école maternelle de SERVES SUR RHONE à la prochaine rentrée scolaire, il convient de mettre en place plusieurs tarifs :

- | | |
|----------------|--------|
| ▪ A l'heure | : 5€ |
| ▪ Au mois | : 20€ |
| ▪ Au trimestre | : 75€ |
| ▪ A l'année | : 150€ |

Ces tarifs sont applicables par enfants.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Attribution de subvention pour l'association intercommunale d'aide aux familles

Suite à la dissolution de l'association d'aide aux familles au 31/08/2014, il est proposé de verser les 8/12 de la subvention de 305€ soit 203.33€

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 1998 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
 - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.
- Inscription sur les listes électorales : se munir de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile jusqu'au 31/12/2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,